

COMMUNE DE PERPEZAT

63210 - PERPEZAT Tél: 04.73.65.81.24

Site: www.perpezat.fr courriel: mairie.perpezat@wanadoo.fr

PROCES VERBAL **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/06/2023**

L'an 2023 et le 9 juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE DE PERPEZAT sous la présidence de FAURE PATRICE Maire.

Date de la convocation : le 05 juin 2023 Date d'affichage en mairie : le 05 juin 2023

Présents: M. FAURE PATRICE, Maire, Mmes: BATTUT GAËLLE, MALLET Elodie, VALLEIX-BOUCHEIX ESTELLE, MM : FAYDIT ALAIN, MEGEMONT CHRISTOPHE, MONIER CEDRIC, MOTTET OLIVIER, ROUEL MATTHIEU, TINET HENRI.

Absent(s):

Excusé(s): GOIGOUX Franck,

A été nommée secrétaire : MALLET Elodie

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 11

Présents: 10,

Absents: ,

Excusés: 1,

Madame TINET Céline, secrétaire de mairie est présente.

Le quorum est constaté, la réunion peut débuter

Monsieur le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et fait valider le procès verbal de la dernière réunion.

ORDRE DU JOUR:

- Désignation des délégués titulaires et suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023,
- SIEG : mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public,
- Révision du tarif de location de l'appartement T3 n°103 situé au dessus de l'école.
- Questions diverses.

Il est rajouté à l'ordre du jour

- Validation du PV du 13/04//2023,
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe à compter du 01 janvier 2024
- Achat d'une tondeuse
- Changement de grade pour l'employé municipal Richard BESSON
- Création d'un poste d'adjoint administratif à mi-temps automne 2023

Validation du PV du 13/04/2023,

— 1- Désignation des délégués titulaires et suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2023,

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués en vue de l'élection des sénateurs, sont élus :

Titulaire : FAURE Patrice Suppléante : BATTUT Gaëlle

Suppléante : MEGEMONT Christophe

Suppléant : TINET Henri

— 2- SIEG : mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public,

Le conseil refuse la proposition de mise en conformité des éclairages publics et demande un nouveau devis pour les coffrets les plus vétustes .

— 3- Révision du tarif de location de l'appartement T3 n°103 situé au dessus de

l'école

Le conseil décide de fixer le loyer mensuel à 430 Euros, 20 Euros de charges communes et 20 Euros pour le chauffage.

(Votants: pour 10: contre 0)

— 4- Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe à compter du 01 janvier 2024.

Le conseil valide le changement de grade pour l'agent municipal Richard BESSON.

- Le conseil municipal décide d'acheter une nouvelle tondeuse.
- Le conseil décide de créer un poste d'adjoint administratif à mi-temps pour automne 2023 en vue de former une personne pour le remplacement de Céline TI-NET qui prendra bientôt sa retraite.
- Questions diverses

Suite aux mesures réalisées avec le schéma de l'eau, des fuites ont été détectées pour le village de Bughes et du Bourg.

Il est décidé d'acheter une armoire forte ignifugée de 2 398,80 Euros TTC, pour protéger les archives de la mairie en cas d'incendie ou d'inondation.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h.

Le Maire, FAURE .P

- (*)

Le secrétaire de séance, MALLET E

Liste des délibérations Séance du 9 Juin 2023

Déposées en SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE et rendues exécutoires le 16 juin 2023

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2023_06_032	Loyer mensuel de l'appartement T3 n°103 situé au dessus de l'école à compter du 4 juillet 2023
2	2023_06_033	Création d'un poste suite avancement de grade- d'Adjoint technique territorial principal 1ère classe à compter du 01 janvier 2024
3	2023_06_034	Achat d'une tondeuse autoportée
4	2023_06_035	Création d'un poste d'adjoint administratif permanent non complet

En mairie, le 16/06//2023 Le Maire PATRICE FAURE

